

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-23-05 (1)

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement n° PR-23-05 (1), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 67I ».

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Le premier projet de règlement suivant a été adopté par résolution, à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier tenue le 12 juin 2023 :

N° PR-23-05 (1), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 67I ».

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 juillet 2023, à 12 h**, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.
3. L'objet de cette assemblée porte sur ledit projet de règlement.
4. Le premier projet de règlement numéro PR-23-05 (1) vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 67I, insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin de permettre la classe d'usage H-6 « Habitation collective »;
5. La zone visée par le premier projet de règlement n° PR-23-05 (1) est la zone 67I. Les zones contiguës à la zone 67I sont : 34H, 36H, 39I, 47RC, 57I, 83H. Le tout tel qu'illustré par les croquis suivants :

ZONE 67I



